

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 JUIN 2025**

**OBJET : Délibération relative au choix d'un prestataire pour le remplacement de trois fenêtres de toit (Appartement T4)**

Le dix juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE.

Nb de membres en exercice : 16  
Secrétaire de séance : Serge BLANC  
Convocation en date du : 24 mai 2025

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

**EXCUSES** : BARBAN Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique

**ABSENTS** : AUBERT Sylvain, CATELAN Richard

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

Considérant que, les fenêtre de toit d'un des appartements T4 loué par la commune à Chauffayer sont abimées et doivent être changées.

Considérant que, trois prestataires proposent des devis comprenant le démontage et l'évacuation des anciennes fenêtres puis l'installation des nouvelles fenêtres avec store occultant.

<b>Prestataire</b>	<b>Désignation</b>	<b>PUHT</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix total HT</b>
<b>Bois &amp; Béton</b> <b>04 92 23 75 40</b> <b>M. Disdier</b>	- Dépose velux existants - Remplacement anciens velux : pose entourage d'étanchéité ; pose de velux à ouverture projection GPL MK06 white finish ; pose de store occultant intérieur manuel	<b>2116,00</b>	<b>3</b>	<b>6348,00</b>
<b>Brun Menuiserie</b> <b>04 92 44 31 72</b> <b>06 81 03 45 62</b>	- Démontage et évacuation ancien velux - Fenêtre confort GPU 78X118 MH06 0076 - Raccord	<b>1536,59</b>	<b>3</b>	<b>4609,77</b>

	- Store occultant			
<b>Motty Charpente 04 92 54 03 63 06 76 40 32 63</b>	- Remplacement velux abimé : démontage, évacuation ; mise en place velux 78/118 GPU confort ou grand confort blanc avec store occultant manuel MK06 1100s	<b>1548,00</b>	<b>3</b>	<b>4644,00</b>

**Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise MOTTY CHARPENTE d'un montant de 4 644 € HT pour le remplacement des 3 vélux dans l'appartement communal

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN

